

Forum de la société civile Afrique - UE

Un partenariat axé sur les personnes

11-13 juillet 2017, Tunis, Tunisie



Déclaration du forum de la société civile Afrique-UE Tunis, 12 juillet 2017

1. Nous, représentants des organisations africaines et européennes de la société civile réunis à Tunis du 11 au 13 juillet 2017 pour le troisième Forum de la société civile Afrique-UE, souhaitons souligner l'importance de créer un espace pour les organisations de la société civile des deux continents en tant qu'acteurs indépendants et partenaires intégraux au sein de la Stratégie conjointe Afrique-UE (Joint Africa-EU Strategy, JAES). Nous prenons connaissance du fait que la stratégie ne pourrait être centrée sur les personnes sans la participation pleine et libre des organisations représentant les différents secteurs et intérêts de la société. Nous souhaitons en outre réitérer le fait que la JAES, son Plan d'action et sa feuille de route demeurent des instruments importants pour réaliser l'objectif à long terme de soutien au partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Union européenne basé sur une histoire partagée, de solides relations politiques, des valeurs communes et une coopération étroite.
2. Le forum a délibéré sur divers aspects de la JAES, mais s'est concentré sur cinq domaines thématiques: la prévention des conflits, le renforcement de la paix et les réfugiés; la gouvernance démocratique et la participation civique; le développement humain; et un emploi décent, une protection sociale universelle et le développement socioéconomique; ainsi qu'un futur durable dans un contexte de dérèglement climatique et de catastrophes naturelles, en tant que thèmes de développement cruciaux pour la consultation conjointe. Des thèmes transversaux comme la migration et la mobilité, l'égalité des genres et la jeunesse ont été intégrés aux débats. Le forum a discuté de ces thèmes au sein de groupes de travail et a convenu de présenter leurs contributions à cet égard, à mesure que nous approchons du sommet de novembre 2017.
3. Après avoir délibéré en sessions plénières et au sein de groupes de travail afin d'établir une série de propositions visant à influencer sur les décisions et les résultats du prochain Sommet Afrique-UE en novembre 2017, nous avons tout d'abord observé que l'espace pour les OSC a rétréci et que sa visibilité reste faible au sein du cadre stratégique. À cet égard, le Forum de Tunis a examiné les défis qui ont mené aux lacunes actuelles dans la consolidation de la participation de la société civile à la JAES. Le forum de la société civile regrette que le Forum Annuel conjoint n'ait jamais été convoqué, comme prévu la dernière fois, à Bruxelles, et que les principaux mécanismes pour la participation de la société civile ont dès lors disparu. Nous avons également relevé que les précédents principaux points d'action essentiels n'ont pas été suivis d'effet, en dépit de la résolution prise dans les précédents forums.
4. Lors de ce forum, nous avons pris note des récentes évolutions stratégiques continentales. Par conséquent, assurer la cohérence avec l'Agenda 2063 de l'UA et la Communication de l'UE de 2017 pour un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE est devenu un facteur majeur pour définir un consensus sur nos propositions. À cette fin,

nous avons résolu de soumettre aux institutions et leaders européens et africains les recommandations suivantes :

- Accroître leur soutien politique, financier et logistique pour une implication en temps opportun, transparente et inclusive des OSC y compris celles de la diaspora, à tous les niveaux de prise de décision, de suivi et d'évaluation de la JAES, dans un cadre institutionnel clairement défini et axé sur ce soutien ;
- Veiller à organiser des forums annuels conjoints en étroite coopération avec toutes les parties prenantes, y compris les représentants de la société civile, et veiller à ce que ces réunions alimentent efficacement les réflexions et les choix des décideurs;
- Définir et mettre en œuvre les « points d'entrée » dans la mise en œuvre de la feuille de route permettant une meilleure implication des OSC, créant au cas par cas, des espaces et des mécanismes adéquats ou ouvrant ceux existants à la participation des OSC ;
- Accroître le flux et la qualité des informations facilitant la préparation de contributions significatives de la part des OSC à la mise en œuvre de la feuille de route et à tous les débats relatifs à la JAES ;
- Soutenir par des moyens financiers, y compris en facilitant l'accès au financement, la participation et les activités des OSC, y compris le plaidoyer et la mise en œuvre de projets dans le cadre de la stratégie, tout en veillant au respect constant de leur pleine autonomie.
- Initier, dix ans après le lancement du Partenariat Stratégique Conjoint, un inventaire des réussites et lacunes, avec un rôle central pour la société civile.
- Adopter une approche axée sur les acteurs en matière de représentation de la société civile dans la JAES.
- Dépasser les engagements politiques en créant un réel environnement favorable à la participation de la société civile.
- Accroître le dialogue entre les gouvernements et les OSC, incluant les jeunes, les femmes, les migrants et réfugiés, la diaspora, les travailleurs, les peuples indigènes, les personnes avec handicap ainsi que tout autre groupe marginalisé, en tant que composantes d'un processus politique inclusif.

Reconnaissant les progrès, les défis et les opportunités de la JAES, **nous recommandons les actions suivantes :**

SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS, LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LES RÉFUGIÉS

1. Renforcer le rôle de la société civile en matière de prévention des conflits violents et dans des systèmes d'alerte précoce inclusifs au niveau régional et continental.
2. Maintenir l'accent mis sur une approche de la sécurité axée sur les personnes (aussi appelée sécurité humaine) dans les documents d'orientation de la JAES et la traduire en actions concrètes.
3. Reconnaître l'interdépendance entre la gouvernance, le développement, la paix et la sécurité par une approche globale et veiller à ce que celle-ci se traduise dans les mécanismes financiers et institutionnels.
4. Veiller à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les efforts de médiation et de consolidation de la paix, et fournir des ressources et des financements conformément à la

RCSNU 1325 et autres résolutions pertinentes telles que RCSNU 2250, ainsi que le protocole de Maputo.

5. Renforcer les capacités des OSC sur les bonnes pratiques des programmes et opérations liés à la justice et la sécurité et faire en sorte que leurs résultats soient largement disponibles (par exemple à travers une plateforme en ligne).
6. Créer un espace et des mécanismes ainsi qu'allouer des ressources pour que les OSC puissent participer de manière effective à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes et opérations liés à la justice et la sécurité.
7. Ouvrir de nouvelles voies légales de migration et promouvoir le droit à la libre circulation des personnes.
8. Dissocier l'aide au développement de la gestion des flux migratoires, mettre fin à la gestion sécuritaire de la migration et à la délocalisation des frontières, et combattre toutes formes de trafic d'êtres humains et de contrebande de migrants.
9. Revenir à un dialogue intercontinental basé sur le Dialogue pour la Migration et la Mobilité (MMD).

SUR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LA PARTICIPATION CIVIQUE

1. Veiller à ce que le rôle et les capacités de la société civile dans la promotion de la résilience politique et sociétale sur les deux continents soient reconnus dans le cadre du partenariat Afrique-UE, et qu'un espace et des ressources soient alloués pour les traduire en actions.
2. Protéger l'espace de la société civile et créer un environnement propice pour qu'elle puisse opérer librement, influencer les politiques, et traiter les violations des droits de l'homme.
3. Mettre l'accent, au sein du partenariat, sur les systèmes politiques redevables et inclusifs, au-delà des processus électoraux, et prendre en considération les autres formes d'engagement civiques/démocratiques.
4. Utiliser le partenariat Afrique-EU pour renforcer les initiatives en cours de l'UA qui visent à rapprocher l'Architecture Africaine de Paix et Sécurité et l'Architecture Africaine de Gouvernance, et pour soutenir des initiatives similaires du côté européen, afin d'accroître la gouvernance et le suivi, par la société civile et les parlements, du respect des droits de l'homme par les forces de sécurité, y compris lors des opérations de soutien à la paix.
5. Veiller à l'intégration dans chaque pays et à la mise en place des cadres internationaux et régionaux sur l'égalité des genres et les droits des femmes, et accroître la capacité des OSC de participer à la prise de décision et de tenir les gouvernements responsables en ces matières.
6. Assurer un soutien et un financement durables au développement et au renforcement des capacités des organisations de jeunesse, et garantir davantage l'inclusion de tous les jeunes, y compris les jeunes issus de la diaspora, dans l'élaboration, la mise en place et le suivi des politiques liées à la jeunesse afin de lever les obstacles à une participation civique et politique significative des jeunes.
7. Promouvoir des structures et des politiques de gouvernance ayant pour but de construire des modèles sociaux fonctionnels, fondés sur le respect des droits humains et inclusifs qui favorisent la mobilité et une migration circulaire normale/régulière aux niveaux national et international.
8. Défendre, soutenir et respecter l'autonomie et le rôle des partenaires sociaux (syndicats et organisations patronales) en assurant leur implication dans l'élaboration et la mise en place des réformes et politiques pertinentes, et en stimulant l'efficacité du dialogue social à tous les niveaux pertinents, permettant des négociations collectives.

SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN

1. Donner priorité aux politiques et investissements dans les services publics tels que la santé, l'éducation et la protection sociale pour tous et les placer au cœur du partenariat Afrique-UE.
2. Investir dans les services publics et réglementer la concurrence dans le secteur privé afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).
3. Veiller à ce que les organisations de la société civile, en tant qu'acteurs de gouvernance, aient la possibilité de jouer un rôle de garde-fou, d'opérateurs de programmes et de fournisseurs de services en complément et non en remplacement des gouvernements.
4. Favoriser une éducation inclusive, globale et de haute qualité sous toutes ses formes et tous ses aspects, en intégrant le transfert de connaissances et les programmes d'échanges de jeunes.
5. Promouvoir la science, les technologies et l'innovation en tant que moteurs du développement durable.
6. Honorer les engagements pris en matière d'Aide Publique au Développement (APD), en particulier le seuil de 20% pour la santé et l'éducation de base de l'Union Européenne et le seuil de 15% de la Déclaration d'Abuja de l'Organisation Mondiale de la Santé, et ne pas détourner les fonds alloués à l'APD pour des problématiques liées à la sécurité, le contrôle des frontières et la gestion des flux migratoires.
7. Promouvoir des investissements et des politiques qui assurent la couverture de santé universelle et la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR) en mettant l'accent sur les femmes, les filles, les populations marginalisées, les personnes handicapées et les jeunes.
8. Promouvoir l'égalité de genre en tant qu'objectif à part entière et thématique transversale, et l'incorporer dans toutes les priorités du développement humain.
9. Reconnaître et promouvoir le rôle de la diaspora, y compris la diaspora des jeunes.

SUR LE TRAVAIL DÉCENT, LA PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE DURABLE :

1. Promouvoir le Programme de travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT) au cœur de la JAES, tel que reconnu par les normes et conventions fondamentales du travail de l'OIT et autres cadres internationaux, en coordination et coopération avec la société civile, dans le cadre d'un environnement favorable permettant la liberté d'association et la négociation collective.
2. Impliquer la société civile dans la mise en œuvre et le suivi du Plan d'investissement externe de l'UE (PIE), dans les financements mixtes et les partenariats public-privé, qui devraient suivre les priorités nationales de développement sans conduire à la privatisation des services publics essentiels. L'APD devrait continuer à agir pour le développement durable et la réduction de la pauvreté et ne pas devenir un outil de financement des entreprises.
3. Donner la priorité à la mobilisation des ressources domestiques, en renforçant les systèmes fiscaux nationaux, en s'attaquant à l'évasion fiscale, aux flux financiers illicites et à la corruption, en veillant à ce que les acteurs du secteur privé, internationaux et locaux, paient leur juste part des impôts et en annulant les dettes odieuses.

4. Favoriser la création de travail décent et l'employabilité grâce à des initiatives d'économie sociale, telles que les petites et moyennes entreprises (PME) et les coopératives, le renforcement des compétences, l'entrepreneuriat, l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation universelle, la formation vocationnelle inclusive, les technologies scientifiques et l'innovation ainsi que la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
5. Donner priorité aux besoins spécifiques des jeunes, par l'accès à des emplois décents, combattant la fuite des cerveaux et le travail des enfants. Donner également priorité aux besoins des femmes, y compris au combat contre les discriminations ; de même prioriser l'accès au- et l'adaptation du marché du travail aux personnes handicapées et plus généralement à toutes les personnes confrontées à une discrimination d'accès au marché du travail.
6. Promulguer tous les engagements en matière d'égalité entre les sexes, en particulier pour formaliser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes. Réduire les écarts salariaux entre les sexes et garantir des minimums salariaux vitaux ainsi que des mesures visant à promouvoir l'égalité d'accès à la protection sociale afin de protéger les droits des femmes, y compris la protection de la maternité.
7. Garantir un accès universel, abordable et inclusif aux systèmes et aux seuils de protection sociale, y compris aux soins de santé communautaires de base, aux assurances de santé, aux soins de santé sexuelle et reproductive, à l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement et l'accès universel à des énergies renouvelables et abordables.
8. Élaborer des cadres obligatoires, tel le Traité des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, afin d'assurer la responsabilité des entreprises transnationales de respecter les droits syndicaux et du travail, les droits humains et les normes environnementales, tout au long des chaînes mondiales d'approvisionnement.
9. Promouvoir les stratégies d'intégration régionale en Europe et en Afrique et créer un environnement propice à une transformation économique et structurelle qui favorise une industrialisation durable en Afrique, fondée sur les produits de base.

SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR NOTRE PLANETE

1. Promouvoir des modèles économiques durables, y compris la ruralisation (dynamisation des communautés rurales), par la sensibilisation, l'éducation universelle, le partage des connaissances et la formation sur la localisation des économies, les emplois verts et l'agriculture locale durable, ainsi que d'autres secteurs émergents tels que l'économie domestique, sociale et solidaire.
2. Tirer parti de la participation sociale dans les accords commerciaux internationaux en créant des comités consultatifs conjoints, une surveillance parlementaire, des chapitres dédiés au développement durable et des mécanismes conjoints de suivi, conformément aux principes de l'OIT, l'ODD 10 et l'Agenda de l'Union Africaine 2063.
3. Démocratiser et officialiser la gouvernance économique, pour assurer la justice fiscale, l'élimination des flux financiers illicites et la fin de la corruption, entre autres, dans les industries extractives, mais également en considérant la transformation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies en une organisation intergouvernementale, transparente et responsable.
4. Promouvoir la gouvernance climatique inclusive aux niveaux local, national, régional et international, afin de faire respecter les engagements internationaux en matière de climat.

5. Accroître la sensibilisation et la capacité des groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées pour des raisons environnementales et les migrants climatiques, les petits agriculteurs, les jeunes, les agricultrices et les groupes communautaires afin de renforcer leur résilience face aux défis environnementaux.
6. Incorporer les accords internationaux ayant des engagements contraignants au niveau national.
7. Protéger un accès équitable à la terre et promouvoir une gestion transparente des ressources naturelles afin de garantir un développement humain inclusif et durable.

Cette déclaration conjointe est le résultat d'un long et fructueux dialogue entre divers acteurs de la société civile. Elle guidera nos efforts de plaidoyer en prévision du 5ème Sommet Afrique-UE et au-delà. À cet égard, nous demandons qu'un espace significatif nous soit accordé pour présenter nos recommandations lors du Sommet. Nous espérons que nos demandes deviennent un tremplin pour un dialogue vigoureux et structuré entre l'Afrique et l'Europe qui aille au-delà du niveau institutionnel de l'Union Africaine et de l'Union Européenne. La réalisation de cet objectif nous conduira à un avenir prospère et pacifique, avec une société civile placée au cœur de la coopération intercontinentale.